

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PARIS, LE 27 NOV. 2014

DIRECTION DE LA LEGISLATION FISCALE

Sous-Direction D - Bureau D2

139, RUE DE BERCY
TELEDOC 643
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Romain LE CLERC

romain.le-clerc@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 01.53.18.92.92

Télécopie : 01.53.18.36.02

Réf : SEC-D/1400014940.DOC/D2-A

Monsieur,

Par courriel du 22 octobre 2014, vous avez sollicité l'avis de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Marne s'agissant du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable à l'osier brut.

Vous joignez à l'appui de votre demande une grille tarifaire illustrant les différents taux de TVA qui sont appliqués par l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA) de Fayl-Billot.

Le 3° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI) prévoit que relèvent du taux réduit de 10 % de la TVA les opérations d'achat, d'importation, d'acquisition intracommunautaire, de vente, de livraison, de commission de courtage ou de façon portant sur les produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture et de l'aviculture n'ayant subi aucune transformation. La doctrine administrative qui constate cette dérogation publiée au bulletin officiel des finances publiques - impôts (BOFIP) BOI-TVA-LIQ-30-10-20-20140919 précise que « le simple séchage des produits ne fait pas obstacle à l'application du taux réduit, même s'il est effectué avec des moyens mécaniques, dès lors qu'il ne modifie pas la nature et la structure des produits ».

L'osier brut est obtenu après avoir subi un séchage naturel de quelques semaines, sans autre intervention, à la différence notamment de l'osier blanc, qui subi une opération d'écorçage en plus du séchage.

Ainsi, en l'état actuel du droit, le taux intermédiaire de 10 % s'applique à la vente d'osier brut.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

M. Patrick Boyer
Président du syndicat des osiéristes français
8 route de Gué-Droit
37190 Saché

La Directrice

Véronique BIED-CHARRETON